



Doc. 14217
24 janvier 2017

Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.5.1, après les mots «la Convention européenne des droits de l'homme», ajouter les mots suivants:

«et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance».

Note explicative

Outre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, un travail très spécifique et poussé sur cette question a été accompli par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Il serait donc approprié de le mentionner dans cet alinéa.

1. 2017 - Première partie de session

